Guide du tri

Document à conserver

ADEME

ADELPHE

CONSEIL GÉNÉRAL SEINE-MARITIME

Communauté de communes de Fécamp

Édito

Vous aider à bien trier vos déchets ménagers, telle est la vocation de ce guide. Clair et simple, il doit faciliter votre tâche. A chaque page, il vous précise le mode d'emploi pour l'élimination des déchets.

La mise en place du tri répond à un double objectif : respecter l'environnement, pour préserver notre cadre de vie, et économiser les finances publiques, c'est-à-dire votre redevance, par une meilleure valorisation du contenu de vos poubelles.

Trier, c'est utile, nécessaire et facile.

Lisez attentivement ce guide pratique. Vous pouvez aussi compter sur les agents de la Communauté de communes, mobilisés pour la réussite de cette opération.

Merci à chacune et chacun de votre geste citoyen.

Les élus de la Communauté de communes de Fécamp.

Sommaire

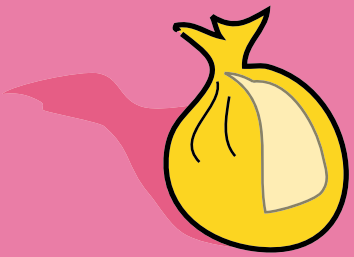

Vos équipements..... 4

La carte du tri..... 5

Le plastique..... 6

Le carton..... 8

Le métal..... 10

Le verre..... 12

Le papier..... 13

Les produits toxiques..... 14

Les points d'apport volontaire..... 16

Les objets encombrants..... 15

La déchetterie..... 17

En savoir + pour mieux trier..... 18

Index par produit..... 22

Vos équipements...

...chez vous

Bac à couvercle jaune ou sac jaune pour les emballages recyclables

Bac à couvercle gris ou sac gris pour les autres déchets non toxiques

...dans votre quartier, les points d'apport volontaire

Les colonnes pour le verre, le papier et le plastique.

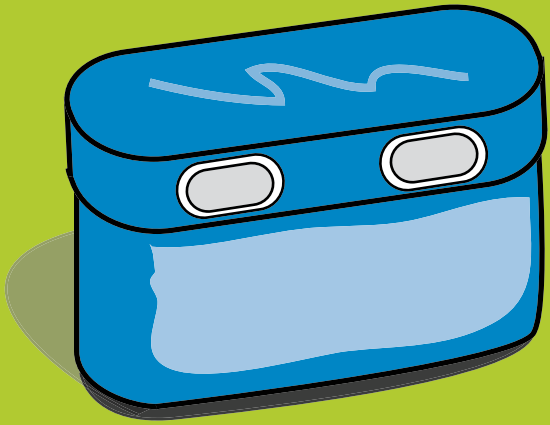

La carte du tri

Le plastique

Les bouteilles, les flacons, les cubitainers...

Les bouteilles d'eau, de jus de fruit, de soda, de lait, de soupe vides...

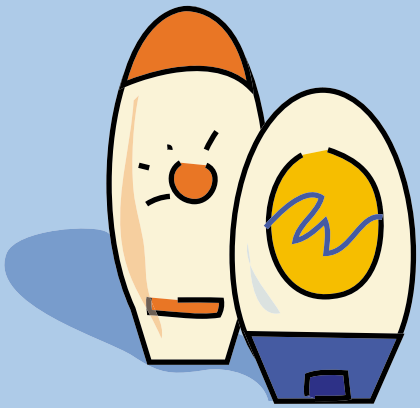

Les flacons de produits de toilette

Refus de tri

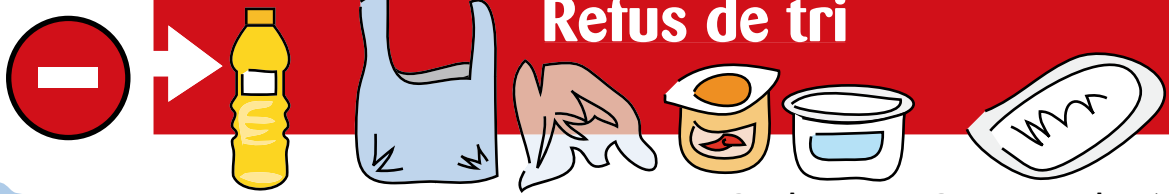

Bouteille d'huile

Blisters et sacs plastiques

Pots de yaourt et de crème

Barquette en polystyrène

... en plastique bien vidés et secs à déposer dans le bac ou le sac jaune

Les flacons de produits ménagers

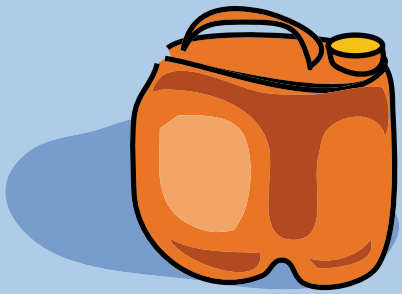

Les cubitainers

A jeter dans le bac ou le sac gris

Si vous avez un doute : toujours jeter dans le bac ou le sac gris

Le carton

Les cartonnettes, les briques, les cartons...

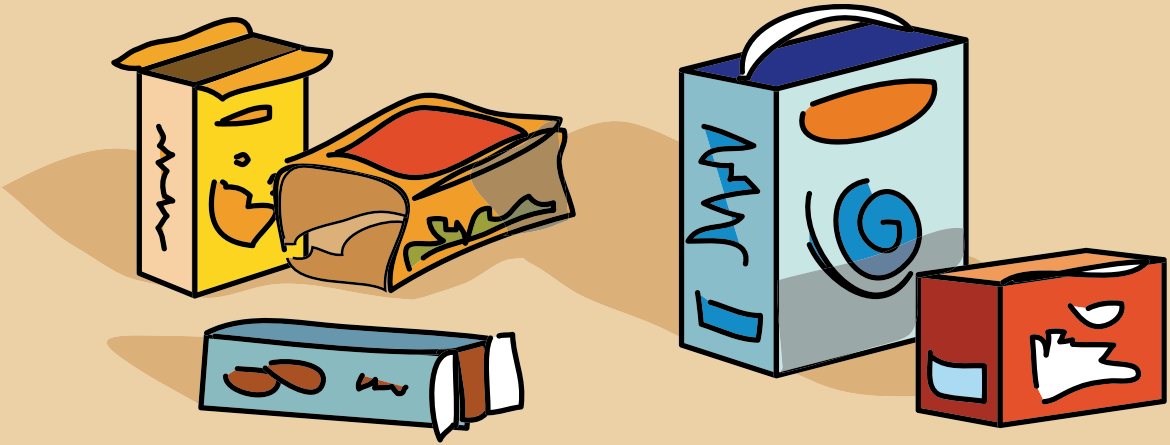

Les emballages en carton

Refus de tri

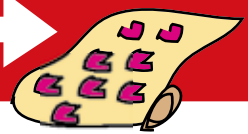

Papier peint et papier cadeau

Cartons alimentaires sales

Mouchoirs et articles d'hygiène

Couches-culottes

... bien vidés et secs
à déposer dans le bac ou le sac jaune

Les briques alimentaires

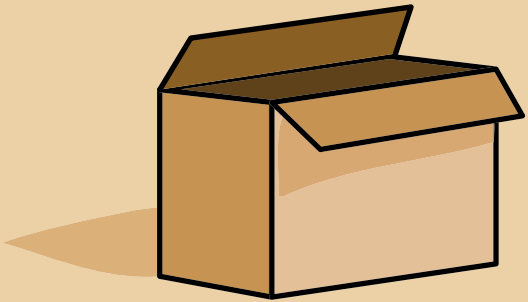

Les gros cartons pliés

A jeter dans le bac ou le sac gris

Si vous avez un doute : toujours jeter dans le bac ou le sac gris

Le métal

Les boîtes, les bidons, les barquettes, les aérosols...

Les boîtes de conserve et les canettes de boisson...

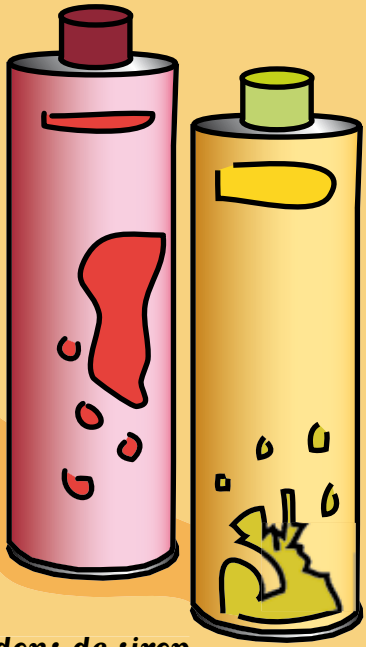

Les bidons de sirop

Refus de tri

Boîtes de conserves sales ou contenant des restes

Aérosols non vidés

... en métal bien vidés et secs à déposer dans le bac ou le sac jaune

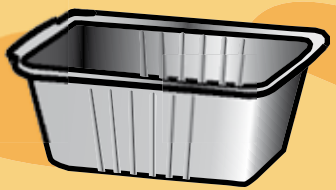

Les barquettes en aluminium

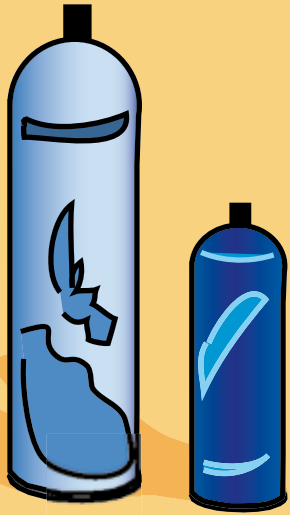

Les aérosols

A jeter dans le bac ou le sac gris

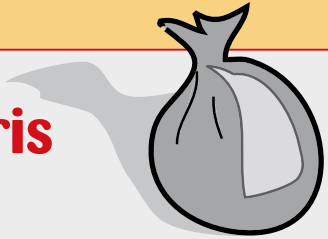

Si vous avez un doute : toujours jeter dans le bac ou le sac gris

Le verre

Les pots, les bocaux, les bouteilles...
... en verre bien vidés...

Sans bouchon, ni capsule, ni couvercle

à déposer dans la colonne à verre près de chez vous

Refus de tri

La vaisselle

La terre cuite

Les vitres, ampoules, miroirs

A jeter dans le bac ou le sac gris

Le papier

Les papiers, les journaux, les magazines, les prospectus...

à déposer dans la colonne à papier près de chez vous

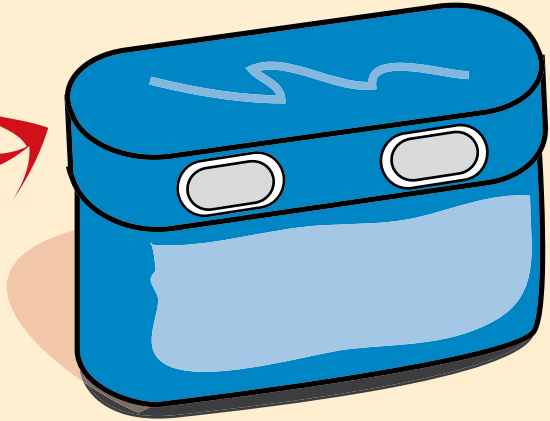

Refus de tri

Les revues dans leur film plastique

Le papier peint

Les enveloppes

A jeter dans le bac ou le sac gris

Les déchets toxiques

**Les piles, les médicaments,
les huiles de vidange,
les batteries de voiture.**

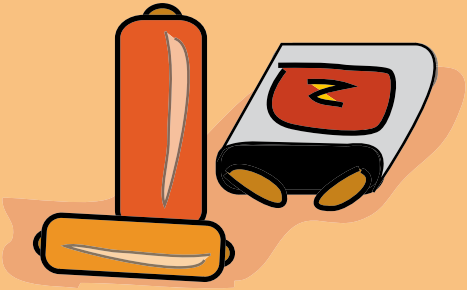

Les piles sont à déposer chez les commerçants qui vendent des piles

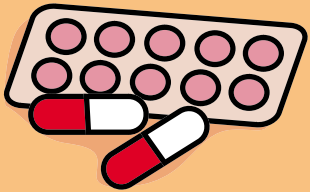

Les médicaments sont à déposer dans les pharmacies

Les huiles de vidange et les batteries de voiture sont à déposer à la déchetterie

Ces déchets ne doivent pas être jetés dans les bacs.

Les points d'apport volontaire

A Fécamp

Emplacement	Verre	Papier	Plastique
Route de Cany	X		
Bd Albert 1er	X	X	
Bénédictine (parking)		X	X
Casino	X		
Carrefour	X		X
Déchetterie Senneville	X		
Gare	X	X	X
Intermarché	X	X	X
Place petite croix	X	X	
Quai Guy Maupassant	X	X	
Rue du 8 mai 1945	X	X	
Val de bucaille	X	X	
Rue G Le Conquérant	X	X	
Rue Paul Lhonoré	X		X
Rue Robert Lilly	X	X	
Stade le dantec	X	X	
Champion	X	X	X
Rue J.L Leclerc	X	X	
Parking Mutant	X	X	
Tour St Nicolas	X		
Route de St Léonard	X	X	
Le Moulin Bleu	X		
Parking Centre ville	X	X	
Camping les Tilleuls	X		

Dans les communes rurales

Emplacement	Verre	Papier	Plastique
Criquebeuf salle des fêtes	X	X	
Epreville Stade	X	X	X
Froberville Gare	X	X	X
Froberville salle des fêtes	X		
Gerville salle des fêtes	X	X	
Gerville rue des Alizés	X		
Les Loges Gare	X	X	X
Saint Léonard Tennis	X	X	
Saint Léonard décharge	X	X	X
Senneville Habbleville	X	X	
Senneville Eglise	X	X	
Tourville broche à rôtir	X	X	X
Tourville cimetière	X	X	X
Yport Casino	X		
Yport église	X	X	X
Yport la chesnaie	X		
Yport route du rivage	X		
Vattetot le village	X	X	
Ganzeville salle des fêtes	X	X	
Maniquerville Mairie	X	X	

Les objets encombrants

Les meubles, le gros électro-ménager, les téléviseurs, les ordinateurs...

Les objets encombrants sont les objets qui sont trop grands pour être déposés dans les bacs

Vous devez donc déposer ces objets à la déchetterie

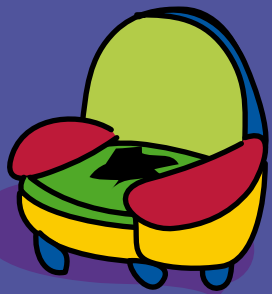

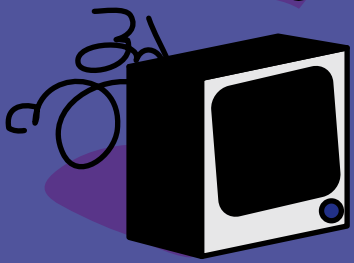

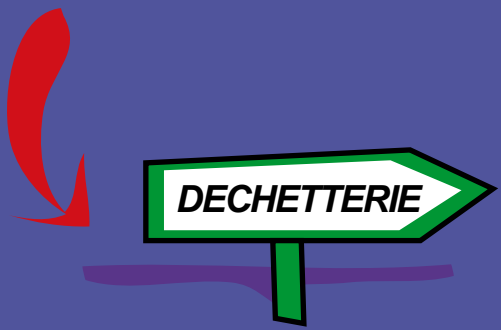

La déchetterie

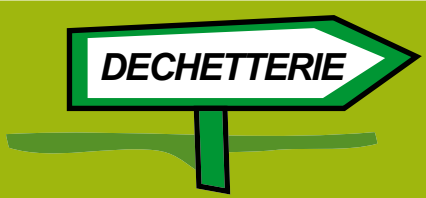

Une déchetterie est un lieu clos et gardé, destiné aux objets encombrants, aux déchets recyclables et aux déchets toxiques dont vous souhaitez vous débarrasser.

Pour toute question sur le tri n'hésitez pas à composer le :

0 800 106 222

En savoir + pour mieux trier

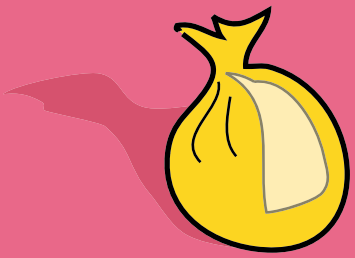

Le point vert sur un emballage.

Il indique que le fabricant du produit cotise auprès d'une société agréée pour l'élimination de ses emballages. **Il ne signifie pas que l'emballage est recyclable.**

L'emboîtage des matériaux

Emboîter des emballages en **matériaux différents** les uns dans les autres, pour gagner de la place, est un des pires ennemis des employés des centres de tri. En effet, ces derniers n'ont pas le temps de séparer tous ces déchets constitués de matériaux différents, qui pourtant ne doivent pas suivre la même filière. Les dechets finiront donc dans l'incinérateur. **Ainsi, mettez toujours vos déchets recyclables, bien vidés, en vrac dans le bac ou le sac jaune.**

Les revues et leur film plastique

Les revues et le film plastique qui les entourent sont constitués de matériaux différents. Les employés des centres de tri ne peuvent prendre le temps de séparer les revues de leur emballage sur la chaîne de tri. Le tout prendra alors le chemin de l'incinération. **Enlevez donc le film plastique avant de déposer les revues dans le conteneur à papier**.

Les aérosols

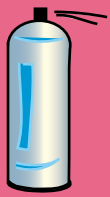

Un aérosol contenant encore du liquide doit être déposé dans le bac ou le sac gris. En revanche, un aérosol vide n'est plus qu'un simple emballage en métal qui peut être recyclé. **Il devra donc être jeté dans le bac ou le sac jaune**.

Les corps gras

Les emballages en plastique ayant contenu un corps gras (bouteilles d'huile, pots de crème, yaourts…) doivent être jetés dans le bac ou le sac gris car leur nettoyage nécessite l'utilisation de trop d'eau et de détergents.
Rien ne s'oppose, en revanche, au recyclage des emballages métalliques ayant contenu un corps gras, après rinçage dans l'eau chaude, car la fusion du métal élimine les impuretés.
De même, les bouteilles d'huile en verre seront fondues et l'huile sera alors brûlée sans gaspillage. Il faut donc les jeter dans les colonnes à verre.

Les déchets verts

Les tontes de pelouses, les tailles de haies, branchages, déchets de jardin, doivent être déposés en déchetterie sur la plate-forme de broyage, sans matières plastiques (sacs, ficelles, bâches...) ni autre matières (ferraille, pot en terre, pneu, gravats..).
Les déchets verts seront broyés puis compostés en vue de devenir un engrais, épandu sur les terres agricoles.
Localement, la culture du lin exige des terres sans aucun résidu en plastique :
la présence de ces déchets engendre des défauts dans les tissus.

Les déchets recyclables souillés

Il faut éviter de laver les emballages souillés avec de l'eau propre, cela gaspille de l'eau et oblige à la dépolluer. En revanche, vous pouvez rincer les emballages à la fin d'une vaisselle faite à la main.
Mais en réalité, il suffit de bien les vider et de les laisser sécher un peu pour qu'ils soient «propres et secs» et ne polluent pas les autres déchets recyclables. Si un déchet recyclable est vraiment trop souillé, jetez-le dans le bac ou le sac gris.

En savoir + pour mieux trier

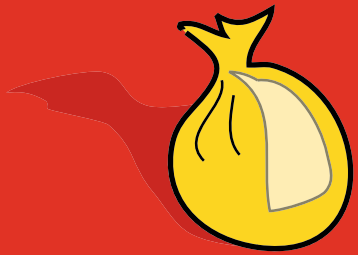

Les emballages volumineux

Pour qu'ils prennent moins de place dans le bac ou le sac jaune, **vous pouvez réduire l'encombrement de vos emballages (en particilier les briques alimentaires et les boîtes en carton) en les pliant.**

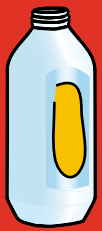

Précisions sur le verre

Après collecte, le verre récupéré est broyé et donne le calcin. Trop d'impuretés contenues dans le calcin empêchent le recyclage du verre. En conséquence, il ne faut pas déposer dans la colonne à verre : **de vaisselle ou de vitres, de terre cuite ou de céramique, de pyrex, d'ampoules ou de tubes fluorescents...**

Papier et recyclage

Pour être réutilisé, le papier est mélangé à de l'eau et brassé pour être transformé en pulpe avant d'être blanchi.

Tous les papiers perméables à l'eau peuvent donc être recyclés. **En revanche**, les papiers pelliculés qui sont imperméables (papier peint en particulier mais aussi cartes postales, papier-calque, affiches ...) ne peuvent pas être traités de cette manière. **Les papiers imperméables doivent donc être jetés dans le bac ou le sac gris.**

L'utilisation du vide-ordures

Le vide-ordures est toujours utilisable pour les déchets non recyclables. En revanche, les déchets recyclables doivent être déposés dans le bac approprié.

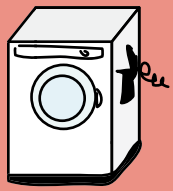

L'électroménager

Le gros électroménager hors d'usage est un objet encombrant. Il doit être déposé à la déchetterie. Lors du déplacement des réfrigérateurs, il convient de veiller à ne pas détériorer leur système de refroidissement, afin d'éviter le rejet dans l'atmosphère des gaz qu'ils contiennent.

Le petit électroménager va dans le bac ou le sac gris. Il doit être débarrassé des piles, des batteries et des accumulateurs, qui seront rapportés chez les revendeurs.

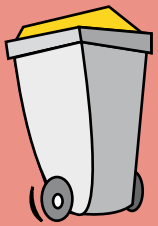

Bacs détériorés

Si le couvercle, les roues ou la cuve des bacs sont détériorés accidentellement, la Communauté de communes de Fécamp les remplace.

Volume des bacs

Si la contenance de vos bacs n'est pas adaptée à vos besoins, la Communauté de communes de Fécamp vous les échange

Si vous avez un doute

Trop d'erreurs de tri dans un bac jaune entraînent son rejet et son contenu sera incinéré.

Pour faciliter le recyclage des emballages ménagers, il ne faut jamais déposer de sacs en plastique, pleins ou vides dans le bac jaune.

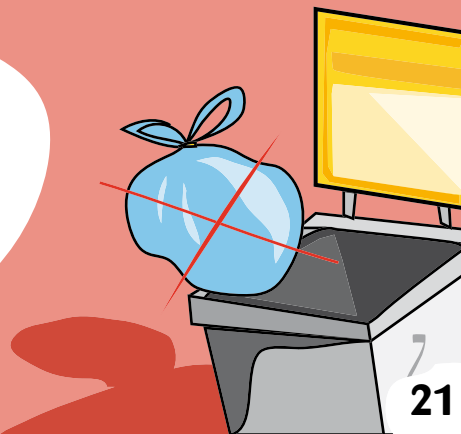

Index par produit

- Sac ou bac jaune
- Sac ou bac gris
- Colonne à verre
- Colonne à papier
- Déchetterie

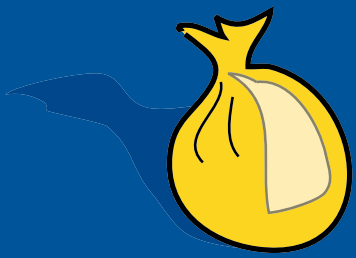

- Aérosols pleins
- Aérosols vides
- Ampoules, tubes fluorescents
- Barquettes en aluminium souillées
- Barquettes en aluminium vides (métal)
- Batterie de voiture
- Bocaux en verre
- Boîtes de boissons vides (métal)
- Boîtes de conserve vides (métal)
- Bouteilles en plastique
- Bouteilles d'huile en plastique
- Bouteilles d'huile en verre
- Bouteilles en verre
- Briques alimentaires vides
- Cahier (papier)
- Carton ondulé
- Carton d'emballage et de produits alimentaires
- Chutes de bois
- Couches-culottes
- Courriers et photocopies
- Cubitainers en plastique
- Déchets de jardinage
- Emballage de café sous vide
- Épluchures
- Films en plastique enveloppant des produits

- Films en plastique enveloppant des revues
- Flacons de produits ménagers en plastique
- Flacons de produits de toilette en plastique
- Gravats
- Gros cartons d'emballage (pliés)
- Gros électroménager
- Huile de vidange
- Journaux (papier)
- Matelas

Pharmacie Médicaments

- Miroirs
- Moquette
- Mouchoirs en papier
- Papiers de bureau
- Papiers gras et/ou sales
- Papier peint
- Petit électroménager

Revendeurs Piles

- Pneus
- Polystyrène
- Pots de yahourts, crème, fromage blanc en plastique
- Pots en verre
- Poussière
- Restes de repas
- Sacs en plastique
- Solvants de bricolage ou de ménage
- Suremballage en carton
- Suremballage en plastique
- Vaisselle cassée, vitres